

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04123 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL MOUNIFIH KHADDOUJ

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 250 + 6470 + 140 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/08/2013

Nom et prénom du malade : ZI MOUNIFIH KHADDOUJ Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Connexion lundis et mardis

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Carrefour M : 09/05/2014 R : ACCUEIL

Signature de l'adhérent(e) : H.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/05/2023	Consultation	1	20000	 Dr. ROUILLE 14 RUE DE LA LOVETTE 1300 Genève, 2 ^e étage 30e étage, 30e étage, 30e étage

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
مختبر ابن القاسم M'hamed QERMANE Docteur en Pharmacie	04/05/23	140,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

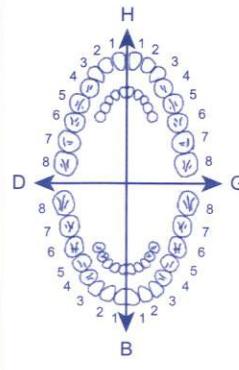
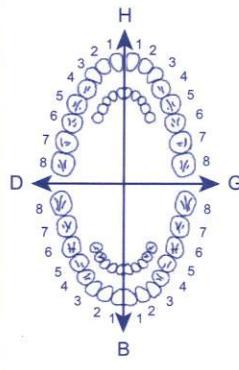
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
						6470,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Laser - Angiographie
Contactologie
Strabologie

الدكتورة بوكسيم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
الليزر.....

04 Mai 2023

Casa le :

Mme ELMOUFLIH Khaddouj

**Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets**

VL :

OD = + 1.75 (- 1.50 à 85°)

OG = + 1.75 (- 1.25 à 87°)

VP :

ODG = Add : + 3.00

JEM OPTIQUE SARL AL
OPTICIENNE OPTOMETRISTE
17, Rue Lahcen El Arjoui
CASABLANCA - R.C. 11354
Tél: 0522 86.00.53-Fax: 0522.86.50.11



J.E.M Optique

sarl

17, rue Lichen El Arjoune
face HOPITAL 20 AOÛT
20000 CASABLANCA

tél: 022 86 00 58 fax: 022 86 01 63



R.C. Casablanca 113543

Patente n° 36343701

n° I.F. 1087628

le 08/05/2023

Facture n° 23 0200

EL MOUFLIH Khaddouj

DH34

Ordonnance BOUKSIM M 04/05/2023

Multifocaux

Monture N° TIPS: A1

Verres PROGRESSIF ORGANIQUE 65mm
ANTI REFLET

OD..... N° TIPS: 431

MUPRAS
1 500,00

2 485,00

OG..... N° TIPS: 431

2 485,00

INPE : 095001004

EG030

DIR

IWA

total

6 470,00

total T.T.C.

6 470,00

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Laser - Angiographie
Contactologie
Strabologie

الدكتورة بوعسيم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
الليزر....

04 Mai 2023

Casa le :

Mme ELMOUFLIH Khaddouj

140,00



MIXTEARS COLLYRE

1 GTT 3 FOIS PAR JOUR , les deux yeux, 1 Mois

~~سيدة ابن كثير
pharmacie IRNOU KATIR
M'hamed QERMANE
Docteur en Pharmacie
م. قermane~~

~~Dr. Malika BOUKSIM
OPHTHALMOLOGISTE
Bouguissi
Casablanca
Etage 2ème
Al Firdaus
Imm. L 30
Oulfa~~